

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

**Le 6 avril 2023 à 20h30,**

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 23/03/2023

Présents : 11/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, M. FAYAD Ghassan, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

Absents : 3 /14 : Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. SENOT Laurent a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**FINANCES  
Vote de l'affectation du résultat  
Budget Principal et Assainissement  
2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation à l'unanimité des comptes administratifs 2022 des budgets principal et annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les affectations de résultat tel que :

**BUDGET PRINCIPAL**

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-226 603.47 €		-30 577.66 €	105 433.14	61 566.86 €	-195 614.27 €
				167 000.00		
FONCT	550 646.99 €	477 369.46 €	367 158.49 €	Recettes		440 436.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

OO1

257 181.13

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12</b>	<b>440 436.02 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>195 614.27 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>244 821.75 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>195 614.27 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0.00 €</b>

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	15 884.16 €		-222 559.59 €	0.00 €	0.00 €	-206 675.43 €
FONCT	15 883.79 €	0.00 €	-8 257.16 €	Recettes		7 626.63 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit : OO1 206 675.43

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12</b>	<b>7 626.63 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>7 626.63 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>0.00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>7 626.63 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Le Maire, LOUIS DONNET

